

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-96-1904 nommant une commission chargée de l'organisation d'une fête publique,

n° 03-96-1904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 octobre 1904

Numéro JO
n° 96 du 01/11/1904

Date du numéro
1 novembre 1904

VISAS

Le gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

Vu l'avis émis par le Conseil d'administration, dans sa séance du 22 octobre 1904, il y avait lieu d'organiser une fête publique en l'honneur du passage dans la Colonie des croiseurs *infernet* *descartes* et de l'escadrille des *tropilleurs* qu'ils accompagnaient:

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

— Une fête publique aura lieu le Jeudi 27 octobre 1904, dans l'après-midi et dans la solree. Une commission composée de MM Dubarry, secrétaire général, président Antonetti, chef des 1er et 2 bureau du secrétariat général. membre et Amouroux, chef des service des travaux publics, secrétaire. trésorier: sera chargée d'en arrêter 1e programme et d'en organiser l'exécution, le pourra S'adjoindre les fonctionnaires ou employés dont le concours hu serait utilie. ART. 2 — Le présent arrêté sera publié, communiqué et enregistré ou besoin sera.

Signé : P. PASCAL.